



CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation Par Alternance GOVEN

NOM:.....

Prénom:

Classe :

Demi-pensionnaire Interne

À cocher par la famille	Dossier administratif à compléter		Cadre réservé MFR
<input type="checkbox"/>	1	Autorisation parentale de droit à l'image	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/>	2	Autorisation de sortie du mercredi soir	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

AUTORISATION PARENTALE DE DROIT À L'IMAGE

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Dans le cadre de notre communication, nous sommes amenés à utiliser des photos ou vidéos de votre jeune (pour le trombinoscope, le journal des MFR, le site internet, facebook, clip vidéo, reportages télévisés).

A l'exception du trombinoscope il ne s'agit pas de photographies individuelles mais de photos de groupe ou bien de vues montrant votre jeune en activité. En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous. Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille et en règle générale, de toute information qui pourrait permettre d'identifier votre enfant. Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

AGISSANT EN QUALITE DE REPRESENTANT LEGAL DU JEUNE :

Nom et Prénom :

Autorise la Maison Familiale Rurale de Goven à utiliser, dans le cadre de sa communication des photos représentant mon jeune lors des activités pédagogiques, des activités de veillées ou sorties ou pour toute autre manifestation.

N'autorise pas

La diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographies ou vidéo représentant votre enfant dans le cadre strictement énoncé ci-après :

Trombinoscope

Affichage papier dans les locaux de la MFR

Site Internet (www.mfr-goven.fr)

Presse écrite municipale

Reportages audiovisuels

Journal des MFR

Pages Facebook de la MFR

Presse écrite nationale

A : Le :

Signature :

AUTORISATION DE SORTIE LE MERCREDI SOIR POUR LES ELEVES INTERNES

Les jeunes internes de la Maison Familiale Rurale peuvent avoir l'autorisation de sortir le mercredi soir à partir de la fin des cours jusqu'à 18h30.

Pour cette sortie libre, nous devons avoir votre autorisation.

Il est évident que la Maison Familiale reviendrait sur cet accord en cas de problème d'indiscipline ou de mauvais comportement.

∞ A compléter ∞

Nom et Prénom des Parents ou du représentant légal :

Nom et Prénom de l'élève :

Classe :

Autorise la sortie du mercredi soir jusqu'à 18h30, **sans accompagnateur.**

N'autorise pas la sortie du mercredi soir jusqu'à 18h30, **sans accompagnateur. Le jeune restera donc à la MFR**

A : Le :

Signature :

